



C2330-Direction de la gestion des déchets-Déchèteries et Secteur Vallée de la Blèvre

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2021.106

Séance du 16 décembre 2021

Mise à jour du règlement de collecte des déchets et de ses annexes Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage : 17 décembre 2021

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Richard RIVAUD, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Pascal THEVENOT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, relative à engagement national pour l'environnement ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026.

Contexte

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a mis en place sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Ce document présente le matériel mis à la disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte. Il encadre également l'utilisation des bacs, et de certains sacs, et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte assuré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services du marché de collecte nécessite notamment la prise en compte des éléments suivants :

- Le changement du planning et fréquences de collecte des déchets sur l'ensemble des communes membres dans le cadre du nouveau marché de collecte des déchets qui a pris effet au 1^{er} avril 2021 ;

- L'application de l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques qui sera effectif sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Les modalités de mise en place de la Tarification Ecoresponsable sur plusieurs communes de l'agglomération ;
- L'actualisation des outils de communication à disposition des usagers ;
- L'harmonisation de la fermeture des déchèteries intercommunales certains jours fériés ;
- L'accès aux bornes de collecte pour les petits appareils ménagers (PAM) sur certaines communes du territoire ;
- La limitation en volume de déchets apportés sur la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt ;
- La distribution de poules et compost via lors de sessions ;

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et ses annexes dont le cahier des prescriptions techniques;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le règlement de collecte des déchets et tout document s'y rapportant ;
- 3) de charger les Maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.